

Ferments Communs – Coopérative Agri-culturelle

Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SA à Capital Variable)
28-30 rue de la Gare 21 410 MÂLAIN / RCS DIJON 812 337 269

PRÉAMBULE AUX STATUTS de la SCIC

Contexte général

Avec un peu de lucidité, il nous faut bien constater qu'un ensemble de crises (écologiques, économiques, sociales, ...), jusqu'à présent dissociées et dispersées, commencent à faire système au niveau mondial, hypothéquant un futur viable et désirable. Consumérisme, productivisme, capitalisme, néo-libéralisme en sont les premiers responsables, formant une idéologie mortifère qui a structuré les imaginaires et les pratiques de ces dernières décennies. Et si nous en sommes tous les victimes, à des degrés différents, il nous faut bien admettre, là aussi avec lucidité, que nous en sommes également les vecteurs, par notre passivité, notre complaisance, voire notre coopération objective. C'est depuis cette lucidité, sur l'état du monde et sur la place que nous avons dans sa destruction, que nous choisissons d'agir. Embarqués collectivement dans un processus de prise de conscience, un processus forcément lent mais qui va inexorablement s'accélérer à mesure que nous ne serons non plus simplement en état de constater, de commenter ou d'analyser la catastrophe en cours, mais que nous serons touchés sensiblement par celle-ci. Aux multiples raisons d'agir, qu'il faut constamment aiguïser, viennent maintenant s'ajouter des enjeux de sensibilité : ce sont nos corps, nos sens, tout autant que ce qui fait société humaine entre nous, qui sont désormais mis à l'épreuve. Ce sont nos milieux de vie qui changent, se transforment, se détruisent, se dégradent. Nos terres, nos sous-sols, nos arbres, nos cours d'eau, nos paysages. Nous vivons désormais en proximité corporelle et sensible avec la catastrophe. Là par le déferlement violent et inattendu de millions de mètres cube d'eau qui viennent arracher arbres et maisons. Ici par la destruction de milliers d'hectares de forêts par un méga-feu tout aussi incontrôlable qu'effroyable. Ici encore par des épisodes de sécheresses qui se multiplient accentuant les tensions sur les ressources en eau potable ou compliquant le travail de la terre nourricière.

Si nous créons avec cœur et conviction des alternatives locales, c'est parce que nous avons toutes les bonnes raisons de le faire, mais aussi parce que nous sommes touchés par la situation de l'agriculture et de l'alimentation. Touchés par cette catastrophe anthropologique et sociale que représente la destruction violente du monde paysan. Touchés par la détresse de ceux qui restent, pris en étau entre des discours modernistes qui les ont poussés à investir, à grossir, à être plus productifs, et leur réalité quotidienne entachée d'un mépris social et économique. Touchés par ces paysages qui se simplifient, s'homogénéisent à mesure que l'agriculture se concentre et se financiarise. Touchés par la violence d'une précarité alimentaire grandissante. Touchés par cette

difficulté collective à imaginer un futur désirable pour l'agriculture, la condamnant sur l'autel du progrès, confiant tout l'espoir nourricier aux mains sales de l'agro-industrie. Touchés enfin par la disparition de ce lien multiséculaire qui unissait les habitants d'un même territoire autour de l'acte de se nourrir.

Savoir et comprendre sont indispensables mais ne suffisent plus et c'est bien parce que nous nous sentons concernés et engagés par la puissance d'une espérance que nous agissons. Ainsi les structures que nous créons ne sont pas seulement des outils juridiques au service d'un projet politique, ce sont aussi des moyens collectifs pour retrouver une forme de sensibilité territoriale, une forme de proximité avec les milieux dans lesquels nous vivons, une forme d'attention à leur histoire et aux nourritures qui les composent. La présente SCIC est l'un de ces moyens.

Historique de la démarche

La SCIC « Ferments Communs – Coopérative agri-culturelle » prend le relais de la SCI (Société Civile Immobilière) « Le Convivium de Mâlain », créée en 2015. Sous l'impulsion de premiers porteurs de projets agricoles et artisanaux, la SCI a permis d'assurer les investissements liés à l'achat et aux travaux de l'ensemble immobilier se situant au 28-30 rue de la gare à Mâlain. Le but de la SCI était de gérer et de faire vivre ce lieu envisagé comme un support facilitant les activités agricoles, alimentaires et citoyennes ; un lieu où des initiatives alternatives puissent être matériellement possibles. En séparant la propriété de l'usage, la SCI a ainsi été conçue comme l'outil d'une gestion consciente et partagée au service de projets alternatifs. Cette gestion à visée politique avait pour but de créer un cadre stable et sécurisant afin que des projets puissent naître et s'épanouir.

Concrètement, depuis sa création, la SCI a créé et géré à la fois des logements (réservés aux porteurs de projet), des locaux d'activités (brasserie, fournil, café associatif, épicerie coopérative) et des espaces extérieurs ; ceux-ci étant majoritairement communs aux usagers du lieu. L'enjeu d'intégrer des logements dans la SCI était de permettre à des porteurs de projet de pouvoir habiter à proximité de leur lieu d'activité et que cet usage puisse se faire grâce à un modèle économique adapté et approprié limitant pour chacun le poids économique du logement et le risque associé. L'intention de grouper ces logements et de les inscrire dans un cadre collectif relevait d'un souhait de mutualiser des espaces. La séparation de la propriété - collective dans la SCI - de l'usage avait pour intention de faciliter les transmissions et d'éviter les processus de patrimonialisation.

En avril 2021, après six ans de fonctionnement et afin de ré-affirmer le projet politique qui anime ses actions, les associés adoptent le « Manifeste du Convivium de Mâlain » dont voici l'intégralité du texte: « Rassemblés et associés solidairement au sein de la SCI Le Convivium de Mâlain, nous portons un projet politique, en coopération avec le Groupement Foncier Agricole citoyen Champs Libres, l'association RISOMES (Réseau d'Initiatives Solidaires Mutuelles et Ecologiques) et les différentes activités agricoles et artisanales présentes sur le lieu ou en lien avec le lieu. Ce projet est évolutif, vivant, nous choisissons d'en définir quelques grandes lignes qui constituent son horizon à la fois éthique, politique et pratique. Le Convivium de Mâlain : Participe de ce

mouvement de fond qui vise à expérimenter un monde plus soutenable écologiquement et socialement / Est un outil qui vise à créer des conditions matérielles favorables pour des initiatives de transition et de rupture écologique et sociale / Est basé sur un modèle économique qui implique la solidarité, la responsabilité et l'engagement de chacun / Part de l'idée que la démocratie se construit quotidiennement, dans la pratique, la discussion, l'écoute, l'adaptation et la prise de conscience de nos liens d'interdépendance / Cherche à allier convivialité et engagement / N'est pas une structure figée, son devenir juridique et institutionnel se pense sous la contrainte de ses objectifs politiques, et non l'inverse / N'est pas un outil de patrimonialisation ou de spéculation, c'est un commun au service d'un projet de transformation écologique et sociale.»

La présente SCIC s'inscrit pleinement dans le cadre de ce projet initialement porté par la SCI. Elle vient également répondre à des défis identifiés progressivement sur la pérennité et la solidité du modèle économique. C'est pourquoi, en 2021, suite à l'identification de risques réels de dérives spéculatives sur la cession des parts sociales et de capitalisation abusive au profit de l'intérêt personnel de certains associés, la co-gérance de la SCI propose de lancer une réflexion pour faire évoluer la structure vers une SCIC (Société Coopérative d'Intérêt Collectif). Le principe de transformation de la SCI en SCIC est adopté par une très large majorité des associés par une résolution de l'AGE du 14 mai 2022. L'enjeu pour les associés de la SCI est alors avant tout de garantir statutairement une gestion partagée des biens de la SCI dans une visée de commun sur le long terme.

Le processus de réflexion est ensuite rapidement élargi à l'ensemble des usagers du lieu dans le cadre d'un collectif de travail informel composé de membres du GFA citoyen Champs Libres, de l'association RISOMES et des producteurs du lieu. En 2021-2022, une première phase du travail est organisée autour de deux axes, le projet de SCIC et le projet de nouveau bâtiment. Cette élaboration s'effectue dans le cadre d'un accompagnement. A l'issue de cette première phase, une synthèse est réalisée et un temps d'échange et d'appropriation est organisé avec les usagers du lieu en août 2022. Le processus de réflexion collective se poursuit ensuite en groupes de travail, autour de la rédaction des statuts, de la charte éthique et du projet de nouveau bâtiment.

Comme l'a rappelé le *Manifeste du Convivium*, la SCI s'inscrit dans un écosystème plus large d'alternatives agri-culturelles dans lequel évolue le GFA (Groupement Foncier Agricole) citoyen Champs Libres et l'association RISOMES (Réseau d'Initiatives Solidaires Mutuelles et Ecologiques). Le GFA citoyen Champs Libres a été créé en 2015 pour faciliter l'installation paysanne par l'acquisition collective de terres agricoles. Il rassemble des centaines de sociétaires qui, solidairement, constituent son capital social permettant l'acquisition de plusieurs dizaines d'hectares de terres agricoles, louées sous forme de baux ruraux aux agriculteurs du lieu. Progressivement, le GFA s'est imposé comme un acteur majeur dans le processus d'aide aux installations paysannes, étendant son action jusqu'à l'acquisition de bâtiments agricoles.

En 2016, dans le sillon de la création du GFA, l'association RISOMES voit le jour avec l'objectif d'accueillir et d'accompagner des projets d'éducation populaire et de faire vivre le lieu dans sa diversité. Parmi ses activités, l'association gère et anime deux espaces de vie sur le lieu : un café

associatif (*Le Chauffe Savates*) et une épicerie coopérative (*La Tourniquette*). L'association promeut un fonctionnement horizontal où chaque adhérent-e peut trouver sa place, proposer ses idées, agir concrètement, dans un cadre collectif et bienveillant. L'objectif étant là encore de promouvoir les transitions et les ruptures nécessaires pour construire un monde plus juste socialement et plus soutenable écologiquement.

Solidaires de cette dynamique, plusieurs activités économiques dans le domaine de l'agriculture et de l'alimentation se sont créées au sein de cet écosystème. Résolument ancré dans l'agriculture paysanne et biologique, ce collectif de producteurs rassemble aujourd'hui une activité de paysans-boulangers, une brasserie artisanale, une ferme maraîchère, une huilerie paysanne, un accueil paysan, un élevage de brebis laitières pour la transformation fromagère, une culture de houblon, un élevage de porcs plein air et une biscuiterie artisanale. La mutualisation et l'entraide y sont déterminantes avec notamment la création de la CUMA (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole) de la Sariotte en 2023 et la mise en place dès 2021 d'un assolement en commun permettant un usage agronomiquement pertinent des terres agricoles dans le cadre d'une complémentarité entre les besoins de chaque ferme.

C'est au sein de ce riche paysage et pour poursuivre cette histoire qui s'écrit collectivement et concrètement que la SCIC « Ferments Communs – Coopérative agri-culturelle » trouve sa raison d'être. Elle s'y inscrit dans la conscience de l'existant et le respect des trajectoires en cours. Elle ne cherche ni à remplacer ni à régenter mais plutôt à sublimer, à valoriser, à prolonger, à solidifier, à étendre, à enrichir ce paysage. C'est ce que nous traduisons maintenant dans ses finalités d'intérêt collectif.

Finalité d'intérêt collectif de la SCIC

La SCIC « Ferments Communs – Coopérative agri-culturelle » est une expérimentation politique concrète de transformation écologique et sociale. Elle participe à une production alimentaire locale, paysanne, biologique et citoyenne, dans la perspective d'une plus grande autonomie alimentaire territoriale et dans le but de créer des conditions favorables à la mise en place d'une sécurité sociale de l'alimentation.

La SCIC « Ferments Communs – Coopérative agri-culturelle » gère et anime un tiers-lieu nourricier situé sur la commune de Mâlain réunissant des locaux d'activités, des habitations et des espaces de vie. Considéré comme un commun, la SCIC et ses membres prennent soin de ce lieu et veillent, sur le long terme, à sa stabilité économique, hors de toute volonté de patrimonialisation ou de spéculation.

La SCIC « Ferments Communs – Coopérative agri-culturelle » garantit la solidarité, la cohérence et la cohésion entre les activités et les entités usagères du lieu ; dans le cadre d'un processus collégial favorisant l'implication du plus grand nombre, l'éducation populaire et l'ouverture culturelle.

Les valeurs et principes coopératifs : la charte

Il est ici rappelé que le choix de la forme de société coopérative d'intérêt collectif constitue une adhésion à des valeurs coopératives fondamentales telles qu'elles sont définies par l'Alliance Coopérative Internationale avec notamment : la prééminence de la personne humaine / la démocratie / la solidarité / un sociétariat multiple ayant pour finalité l'intérêt collectif au-delà de l'intérêt personnel de ses membres / l'intégration sociale, économique et culturelle, dans un territoire déterminé par l'objet social.

Le statut SCIC se trouve en parfaite adéquation, par son organisation et ses objectifs, avec le projet présenté ci-dessus. La SCIC œuvre à se réappropriier et expérimenter une autre manière d'habiter collectivement un lieu au travers de l'alimentation, de la gestion de ses terres et de son habitat, de l'éducation et de la culture. La SCIC permet de soutenir les initiatives des diverses entités qui la composent, pour tendre vers une volonté collective favorisant un monde plus juste (socialement) et plus soutenable (écologiquement).

Les grands principes

Concernant l'agriculture et l'alimentation. La SCIC promeut et accompagne une agriculture biologique, respectueuse du vivant, de la biodiversité, permettant de maintenir une richesse des sols et préservant les ressources en eau. La SCIC doit permettre l'implantation d'agriculteurs respectant ces valeurs. Un de ses objectifs est de contribuer à l'autonomie alimentaire du territoire accompagnant une agriculture diversifiée (élevage, maraîchage, céréales, oléagineux...), des activités de transformations de type artisanal (brasserie, boulangerie, biscuiterie, fromagerie, restauration, ...) et des moyens de distribution locale (épicerie, marché, ...).

Concernant l'habitat et les locaux professionnels. La SCIC favorise l'installation de ces activités par la mise à disposition de logements dédiés et de locaux d'activités, assortis d'un loyer modéré. Les habitants et travailleurs du lieu s'engagent à participer aux activités de la SCIC et d'œuvrer à son développement et à sa gestion.

Concernant les terres agricoles. La SCIC s'inscrit pleinement dans le mouvement pour une acquisition et gestion collectives du foncier agricole dans l'objectif d'en faire un commun inaliénable, à l'abri des risques spéculatifs et de l'accaparement. A ce titre, la participation du Groupement Foncier Agricole Citoyen Champs Libres au sein de la SCIC a tout son sens.

Concernant l'éducation. La SCIC propose et organise la transmission de connaissances, d'expériences et de savoir-faire, dans une démarche d'éducation populaire et afin de tendre vers les objectifs écologiques et d'égalité sociale mentionnés plus haut.

Concernant la culture. Les manifestations culturelles (conférences, concerts, animations, festivals...) doivent respecter les valeurs de la SCIC ; elles permettent de partager les richesses de notre patrimoine culturel et de créer du lien entre les habitants du territoire.

Concernant l'impact écologique. La SCIC doit permettre à ses membres de réduire les impacts écologiques négatifs de leur pratique ; et notamment de diminuer leur bilan carbone lié aux transports par la relocalisation (création d'emplois locaux, alimentation de proximité, ...) et le renforcement des liens et des échanges territoriaux (concerts, formations, activités, conférences, offres de restauration, ...).

En participant à la SCIC, le coopérateur s'engage ainsi sur les valeurs suivantes :

- **Veiller à ce que l'humain** trouve une juste place dans une mutuelle et vitale interdépendance des processus vivants.
- **Favoriser toutes les pratiques** qui valorisent les processus naturels, en s'appuyant sur les connaissances écologiques disponibles et sur le respect du vivant.
- **Développer la solidarité** ; les diverses actions entreprises par la SCIC doivent, dans la mesure du possible, avoir comme objectif de créer plus de solidarité et d'entraide sur le territoire à plusieurs niveaux :
 - agricole et alimentaire : faciliter l'installation paysanne et l'accès à une alimentation de qualité
 - social : créer du lien entre les habitants en valorisant les biens communs (sortir des approches individualistes, mise en avant du bénévolat, gestion collective des lieux, outils informatiques facilitant les échanges, création d'évènements fédérateurs).
 - entre les membres de chaque instance (Risomes, GFA, ...)
 - entre ces instances
 - au niveau d'initiatives locales et agri-culturelles
 - vers les habitants du territoire
- **Bienveillance**, accueil de la diversité, égalité et non-discrimination.
- **Convivialité**, participation aux événements festifs, culturels...
- **S'impliquer** dans la gestion des charges (gouvernance, etc...) nécessitant un renouvellement démocratique et régulier des personnes.
- **Co-construire en permanence la démocratie** par la discussion, l'engagement, l'implication de chacun.ne, l'écoute, la prise de conscience de nos liens d'interdépendance.
- **Communiquer** : transparence, dialogue, pas de rétention d'information, évocation rapide de toute difficulté pouvant impacter l'équilibre de la SCIC (économique, relationnel, fonctionnel...)

La mise en œuvre de ses valeurs : une instance d'accompagnement et prévention des conflits

Ce socle de valeurs partagées, véritable « bien commun », engage ses membres dans un « vivre et faire ensemble ». Une instance d'accompagnement garant de la charte lui est adossée.

Son rôle principal d'écoute, de bienveillance, de prise en compte et d'analyse des conflits et des difficultés, d'alerte et de propositions (régulation, remédiation...) permet de rendre concrètes les valeurs énumérées dans la charte. Son utilisation par les adhérents directement confrontés à un problème sera un gage de son efficacité.

Cette instance pourra également aider à clarifier les interprétations possibles de la charte en énonçant ce « qui semble juste » pour les personnes et le bon fonctionnement de la SCIC. Elle est ainsi compétente dans le « suivi » de la charte.

La confiance indispensable en son utilisation implique des règles de confidentialité. Elle n'a pas pour rôle de « rendre justice » en cas de problème important, ce qui nuirait au crédit de son usage.

Elle pourrait être composée de représentants de chaque collège. De même que pour les autres instances de gouvernance et gérance, il est nécessaire de ne pas la restreindre à un groupe défini et pérenne.

Dans un souci démocratique il est essentiel que chacune et chacun y participe périodiquement. Ses fonctions principales pourront se réaliser en s'appuyant sur des compétences internes (coopérateur de la SCIC) ou en faisant appel à des intervenants extérieurs.

Cette instance peut se réunir épisodiquement et/ou être saisie :

- par un ou des associés confrontés à une difficulté (relationnelle, économique...)
- par un ou des collègues composant la SCIC
- par le CA.

Les valeurs de la charte constituent une référence permettant d'avoir un document opposable par tous, de débattre et de statuer sur une situation posant difficulté et communiquée à l'instance d'accompagnement. La charte ne permettra pas d'éviter des conflits ni de gommer des divergences ou désaccords (également sources d'évolution) mais a pour but d'exclure la possibilité qu'ils ne mettent en danger l'équilibre global de la SCIC.

La charte se veut évolutive et non figée, elle peut être amenée à évoluer après décision collective prise au sein de la SCIC.

En participant à la SCIC, chaque sociétaire fait un acte d'engagement et de consentement à ses statuts et aux valeurs inscrites dans ce préambule.